

Moyens, missions, organisation et fonctionnement

Publics visés :

Entreprises privées , EPIC^(*) et EPA^()** : Employeurs, Ressources Humaines, Membres ou futurs membres du CSE, du CSSCT et suppléants.

(*) Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC)

(**) Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA)

Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis : Néant

Objectifs :

- Connaître la réglementation et son évolution.
- Définir le contenu des accords et règlements du CSE.
- Mettre en place le Comité Social et Économique.
- Identifier les rôles et missions de l'instance représentative du personnel.
- Mesurer la pertinence de mettre en place d'autres commissions.
- Maîtriser son rôle de membre du CSE.

Contenu :

- La réglementation en matière de fusion des Instances Représentatives du Personnel.
- La mise en place des différents accords et règlements liés au CSE.
- La composition, le fonctionnement, l'organisation, les missions et les moyens du CSE.
- L'intérêt d'un CSE dans l'entreprise.
- Les acteurs internes et externes de la prévention.
- Les droits et devoirs de l'instance représentative du personnel.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 3 jours consécutifs ou non.

Suivi : Émargement collectif et individuel

Évaluation des acquis :

- Questionnaire initial des connaissances
- Questionnaire final de mesure des acquis

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu : Formation Intra : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).